impots.gouv.fr

Je prends rendez-vous avec mon service

Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !

Votre centre des Finances publiques vous offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour être reçu sur place ou rappelé au téléphone. Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles.

Si votre service le propose, vous pouvez prendre RDV avec un agent des finances publiques dans un point d'accueil plus proche (France Services…) lors d'une permanence sur place ou en visioconférence.

Sur impots.gouv.fr, depuis votre espace particulier

1. Connectez-vous à votre espace particulier. *> consulter la fiche pratique*

2. Cliquez sur « **Contact et RDV** » en haut à droite.

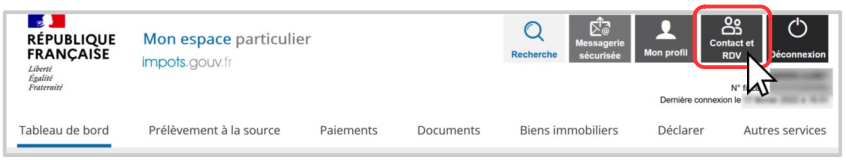

3. Vous accédez directement à vos services gestionnaires. Cliquez sur « **Prendre rendez-vous** ».

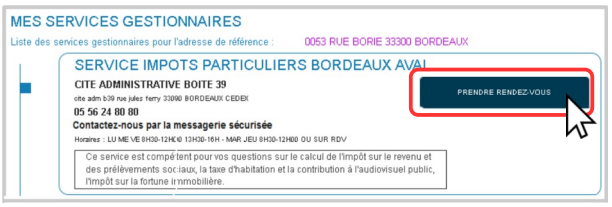

Si nécessaire, cliquez sur le bouton « Rechercher un autre service ».

OU depuis la page d'accueil du site

1. Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.

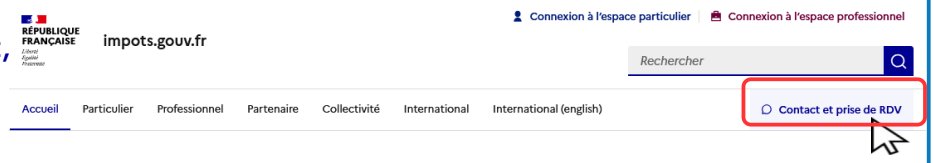

2. Cliquez sur le bouton bleu « **Contact et RDV** » en haut à droite (ou le bloc noir en bas de page).

3. Précisez votre demande en **sélectionnant les blocs** qui s'affichent successivement.

   Par ex. pour prendre rendez-vous avec votre service des impôts des particuliers, cliquez sur *Particulier > La gestion de vos impôts > Prendre rendez-vous.*

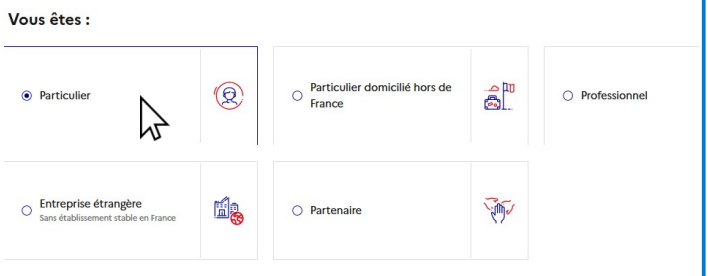

4. Saisissez votre adresse avec la voie, le code postal et le nom de la commune, puis cliquez sur « **Rechercher votre service** ».

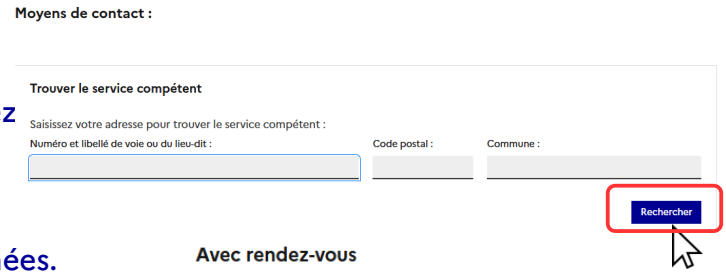

5. Les coordonnées de votre service sont affichées. Cliquez sur le bouton « **Prendre rendez-vous** ».

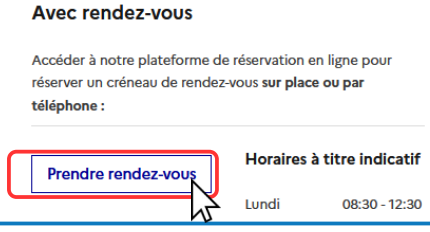

La prise de RDV est également possible à partir de l'application smartphone impots.gouv

Complétez votre demande

1. Précisez votre question en **sélectionnant les blocs** qui s'affichent successivement. L'objectif est de bien comprendre votre demande pour l'orienter vers le bon interlocuteur.

2. Choisissez le type de rendez-vous :
   - sur place « **au guichet** »
   - « **par téléphone** » afin d'être rappelé au numéro que vous indiquerez
   - si le service le propose, « **par visioconférence** ».

3. **Si votre service organise un accueil dans un point de proximité** (France Services…), vous pouvez le choisir comme lieu du rendez-vous.

   <u>À noter :</u> Pour une visioconférence, vous devez aussi vous rendre dans le point de proximité pour être mis en relation avec un agent de la DGFiP.

4. Cliquez sur « **Rechercher un créneau disponible** ». puis sur **la date** et l'**heure** de votre choix.

5. Finalisez votre demande en saisissant (s'ils ne sont pas pré-remplis) :
   - **nom, prénom** et date de naissance
   - votre **numéro fiscal** pour permettre un suivi
   - des **précisions** pour faciliter la préparation de votre rendez-vous
   - au moins un **numéro de téléphone** puis **cochez la case** pour être notifié par SMS
   - une **adresse électronique**
   - les **caractères apparaissant sur l'image.**

   Cliquez sur « **Confirmer et terminer** ».

Votre rendez-vous est enregistré !

Vous recevrez un courriel et/ou un SMS de confirmation puis un rappel 2 jours avant votre RDV.

<u>Attention :</u> Pour les RDV sur place, un agent pourra vous téléphoner pour préparer votre rendez-vous. N'oubliez pas d'apporter les documents qui sont demandés !

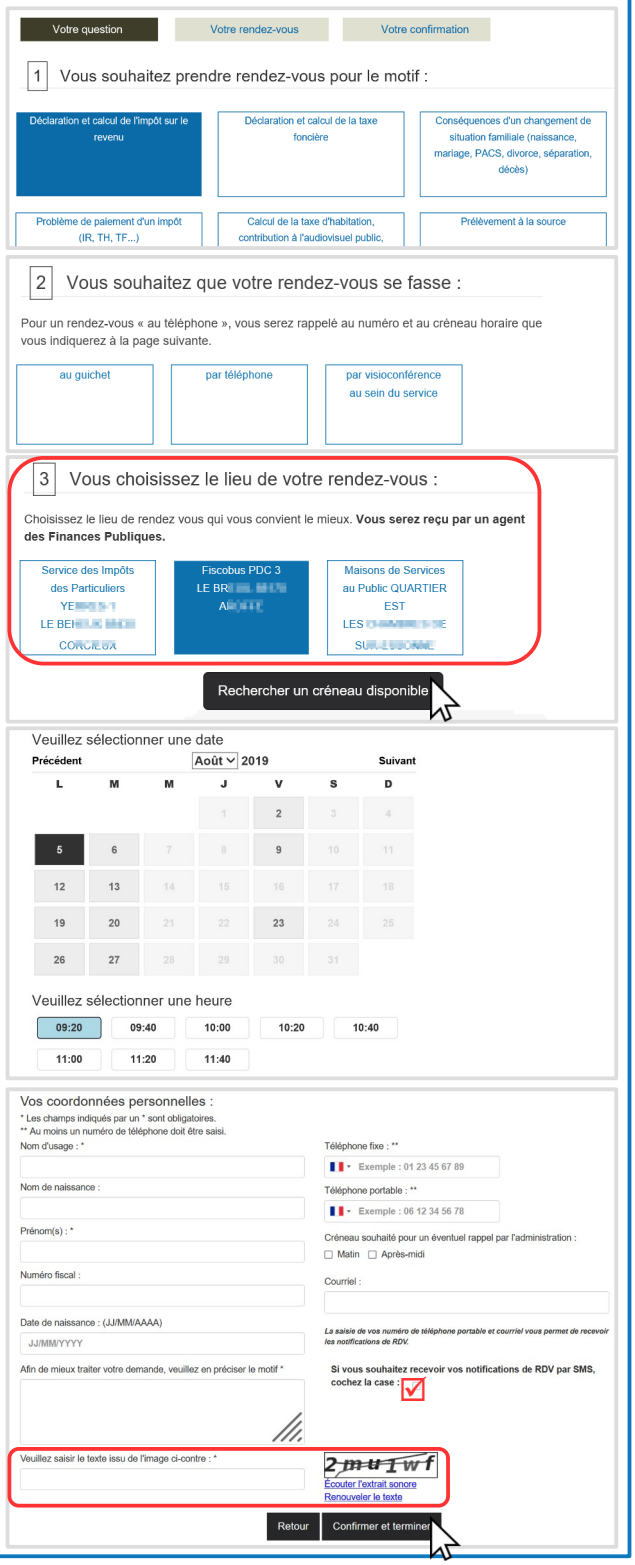

Annulez ou replanifiez votre rendez-vous

Vous pouvez l'annuler directement **à partir du courriel de confirmation.**

1. Sinon, connectez-vous à votre **espace particulier**, rubrique « **Contact et RDV** ».

2. Votre prochain rendez-vous est affiché*. Il vous suffit de cliquer sur les boutons « Replanifier » ou « Annuler » et laissez-vous guider.
   Vous recevrez un nouveau mail.

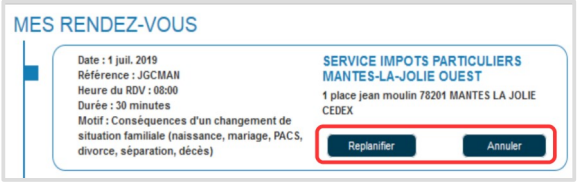

* RDV pris dans votre espace particulier ou avec saisie de votre numéro fiscal.

Téléchargez l'application mobile Impots.gouv gratuite sur Google Play ou l'App Store !